# COMPTE-RENDU DES SÉANCES
## DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

### SÉANCE DU SAMEDI 12 JANVIER 1957.

Président : M. A. Aymard.

**Membres présents.** — Mlle M.-Th. d'Alverny, M. J. André, Mmes J. Assa-Bloch, S. Bails, M. H. Bardon, Mlle M. Bontemps, MM. A. Bourgery, G. de Boussineau, P. Boyancé, J.-P. Brisson, A. Chastagnol, O. Chennevelle, J. Collart, P. Couissin, P. Courcelle, A. Dain, R. Dreyfus, Mlle Duchemin, MM. G. Dumézil, M. Durry, Mlle J. Ernst, MM. G. Fohlen, J. de Foucault, R. France, E. Galletier, L. Gerschel, R. Goujard, P. Grimal, J. Heurgon, R. P. Hubert, A. Hus, P. Jal, R. Jumeau, Mlle J. Lac, MM. P. Langlois, R. P. Lauras, J. Marouzeau, Mlle Y. Mestivier, MM. A. Michel, Mme Michel-Lévy, MM. J. Monfrin, J.-P. Morel, L. Nougaret, Mme S. Nougaret, MM. P. Odile, J. Perret, Mlle H. Pétré, MM. H. Pflaum, Ch. Picard, L.-F. Rolland, Ch. Rosset, R. Sindou, R. P. Testard, Mlle S. Viarre, MM. P. Wuilleumier, R. P. Verheijen, H. Zehnacker.

**Installation du Bureau.**

M. France, président sortant, ouvre cette séance, la première de l'année, en présentant les vœux affectueux de l'assemblée unanime à notre fondateur M. Marouzeau. Il remercie ensuite les membres de la Société qui ont contribué, par leurs communications ou leurs interventions, au succès des réunions mensuelles. Rendant hommage à l'éminente personnalité de M. Aymard, M. France se félicite d'avoir l'honneur de transmettre la présidence à un tel savant, et il lui exprime les sentiments de confiance et d'admiration de toute l'assemblée.

— M. A. Aymard, en prenant la présidence, se félicite de succéder à un représentant éminent de l'enseignement, dont chacun au cours de ces séances a pu admirer la maîtrise en tous domaines et la souriante autorité.

Il interprète la désignation dont lui-même bénéficie comme l'effet de la solidarité entre tous ceux qui consacrent leur activité scientifique aux

civilisations de l'Antiquité : elles offrent tant de traits communs qu'aucune ne peut s'isoler. Celle de Rome, en dépit de ses ombres, fut grande, et son héritage survit. Ce n'est pas trop de l'effort de tous, en tous domaines, pour tenter de la mieux comprendre. Telles que les a conçues et les fait vivre notre Administrateur, la *Société* et la *Revue des Études latines* réunissent les meilleurs artisans des rapprochements et contacts nécessaires : l'année qui commence n'affaiblira pas cette tradition.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. P. GRIMAL propose une *interprétation* de l'*Hymne à Vénus dans Lucrèce*, I, 1-49.

Pourquoi, s'est-on demandé, cette prière dédicatoire est-elle adressée à Vénus? La déesse invoquée est l'Érycine, dont la fête, au 23 avril, est une fête du « printemps serein », et voisine avec celle de Cérès (19 avril). Mais c'est aussi la Vénus « troyenne » d'Énée qui, au moment où Lucrèce écrit son poème, est remise à l'ordre du jour par les prétentions de César. Impossible de penser que le terme d'*Aeneadum genitrix* ne pose pas, en ces années-là, le problème de César.

Généralement, on écarte ce rapprochement pour des raisons de date ; on pense que les allusions aux « temps troublés » (v. 41) désignent les difficultés politiques de l'année 59 (consulat de César) et l'on remarque que Memmius, que Cicéron dit anticésarien en 59, lorsqu'il est préteur désigné, n'aurait pu voir avec plaisir célébrer la patronne divine de son protecteur. Mais on sait que les prétentions de César à une descendance divine datent, au moins, de 69 — année de sa questure. Il est un moment où Memmius cesse d'être adversaire de César pour compter celui-ci parmi ses plus chauds partisans : c'est à partir de sa candidature au consulat, en 55 ; dès ce moment, Memmius est « césarien » et antipompéien. Or, une prière pour la paix, alors que la guerre menace Rome à l'extérieur (*per maria ac terras*), se comprend mieux en 53, après le désastre de Carrhes et le soulèvement général de la Gaule, dont un texte de Dion Cassius nous dit qu'ils provoquèrent de grandes appréhensions à Rome. Le prologue est nettement « césarien » et exprime, en termes à peine voilés, l'espoir que César rétablisse la paix en Gaule (les monnaies frappées par César en 52 montrent, au droit, Vénus, et, au revers, la Gaule vaincue) et en Orient (les projets orientaux de César sont bien connus, depuis l'expédition de Gabinius en Égypte).

Pourquoi choisir un détour pour exprimer ce vœu? Parce que Vénus est aussi un symbole épicurien : comme Cybèle est la Terre Mère, Vénus est la *uoluptas*, c'est-à-dire le grand ressort du monde. Lucrèce s'adresse donc, non pas à la déesse vulgaire, mais à la divinité telle que peut la concevoir un épicurien, idéal destiné à montrer aux humains la possibilité de cette « paix » divine, et se réalisant à la fois grâce à César et aussi

grâce à la révélation épicurienne, seule capable de provoquer une méditation féconde sur cette *uoluptas* qui est l'un des secrets majeurs de l'Univers.

Si l'on objecte que ce prologue peut difficilement avoir été écrit en 53 ou 52, car la plupart des auteurs font mourir Lucrèce en 55, on répondra que le seul texte cohérent sur la biographie de Lucrèce, celui de saint Jérôme, place cette mort (selon les manuscrits) au plus tôt en 53, au plus tard en 51. La date de 55 n'est acceptée que par une combinaison très hasardeuse d'hypothèses et de corrections de textes [1].

— M. P. Boyancé admet bien, sans doute, que Vénus soit la *uoluptas* épicurienne, et que les six derniers vers doivent être conservés dans le texte, mais il croit que cette Genitrix est la Vénus à laquelle Pompée, en 55, dédia son théâtre. Au demeurant, le poète ne songe pas à la divinité romaine, mais à l'Aphrodite de l'hymne homérique et des hymnes orphiques, auxquels il emprunte des expressions.

— M. Grimal répond que la Vénus pompéienne est en rivalité avec celle de César, et que celle-ci est la seule qui ait droit à l'épithète de *Genitrix*. De plus, en 55, Memmius est antipompéien. Il eût été maladroit pour Lucrèce de faire allusion à la Vénus *Victrix* du théâtre.

— M. J. Heurgon s'étonne de voir Vénus liée, dans le calendrier romain, au printemps, puisque la saison de la navigation commence en février-mars et que le Favonius, auquel fait allusion Lucrèce, « se lève » en février. Le calendrier romain ne semble donc pas intervenir dans l'évocation que fait Lucrèce, qui est toute grecque.

— M. Grimal répond que le printemps, à Rome, comporte deux moments : l'*imbriferum uer* horatien en mars et le *uer serenum* de Virgile, à partir de la mi-avril. C'est à celui-ci que penserait Lucrèce en célébrant Vénus, la « dame d'avril ».

II. — M. Louis-Francis Rolland propose une *interprétation du vers 898 du livre VI de l'Énéide : pourquoi Anchise fait-il sortir des Enfers Énée et la Sibylle par la porte d'Ivoire?*

Après avoir critiqué les principaux commentaires suscités depuis Servius par les vers 893-898, et examiné le sens des expressions « umbrae verae, facilis exitus datur, falsa insomnia, Manes mittunt », M. Rolland essaie de montrer que le choix d'Anchise s'explique par le seul récit de Virgile. Énée arrive en vue des Portes. On peut imaginer deux cortèges qui s'y dirigent. L'un, celui des ombres réelles, gagne la porte de Corne. Ce sont des Mânes, sans consistance, pâles, impalpables. L'autre, celui des songes illusoires, revêt toutes les apparences qu'a pu inventer l'ima-

1. Le texte intégral de cette communication est publié ci-dessous, p. 184 et suiv.

gination des Morts. Si Énée se dirigeait vers la porte de Corne, au milieu des ombres réelles, sa présence ferait avec elles un contraste étonnant. Mais, s'il porte ses pas vers la porte d'Ivoire, mêlé aux apparences variées, il n'est plus qu'une figure parmi d'autres. Anchise le fait sortir par la porte d'Ivoire parce qu'ainsi sa sortie passera inaperçue. Mais aux yeux de qui? et pourquoi?

Tout d'abord, il est vraisemblable qu'une divinité infernale contrôle la sortie par la porte de Corne. Énée n'a plus le rameau d'or, et une scène comme celle qui l'a mis aux prises avec Charon n'est plus possible. Elle serait de plus littérairement déplacée. Et il n'est pas dans le caractère du héros de violer l'ordre du royaume. En revanche, devant la porte d'Ivoire, il y a les Mânes qui viennent « envoyer » des songes illusoires. Eux non plus ne sont pas disposés à laisser enfreindre la loi inflexible qui dit qu'on ne sort pas vivant d'ici. Mais Anchise fait le même geste qu'eux, et ils prennent Énée et la Sibylle pour des songes faux envoyés par leur pair. Il n'y a ni scandale ni révolte [1].

— M. P. Boyancé reconnaît l'intérêt d'une telle interprétation. Pour la comparaison des vers de Virgile et de ceux d'Homère, l'opposition est atténuée si l'on remarque que les « umbrae verae » se manifestent elles-mêmes dans des songes. Elles sont donc à la fois réelles, correspondant à de vrais morts, et véridiques, comme le veulent Homère et Servius.

— M. J. Heurgon, en approuvant la proposition de M. Rolland, lui conseille de souligner plus nettement l'emploi de « mittunt » au vers 896 et de « emittit » au vers 898.

— M. A. Aymard émet un avis analogue. Mais, si la glose de Servius contient un contresens, comment l'expliquer? En effet, si la pensée de Virgile est bien celle que dégage M. Rolland, comment a-t-elle pu s'effacer d'une tradition scolaire dont l'origine est contemporaine du poète?

— M. Rolland répond que cette objection soulève un problème difficile, celui de la religion de Servius. Selon qu'il est chrétien ou païen, sa glose indique des sentiments qui ne peuvent être élucidés qu'après une longue étude de son œuvre.

II.

## SÉANCE DU SAMEDI 9 FÉVRIER 1957.

Président : M. A. Aymard.

**Membres présents.** — Mlle M.-Th. d'Alverny, MM. J. André, H. Bardon, J. Beaujeu, Mlle C. Bémont, MM. J. Bérard, R. Bloch,

1. Le texte intégral de cette communication figure ci-dessous, p. 204 et suiv.